

Comité d'Entreprise de la SA GRAND CASINO DE CABOURG

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 15 FEVRIER 2021

Étaient présents :

Président : Stéphane GILQUIN

Justine BOUFFARÉ : chargée de la prévention des risques professionnels

Membres élus : Annie LEDOUX, Thomas MINGOIA, Sandrine GRIFFON, Ghislain JOB.

Étaient absents :

Dr BECQ

DIRECCT/ CARSAT

La séance est ouverte à 11 h 00.

Le président rappelle l'ordre du jour et apporte des précisions sur le déroulement de la réunion de ce jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du CSE;
2. Information et consultation sur l'application des dispositions relatives à la prise de congés payés pour les salariés en activité partielle se prolongeant jusqu'au 7 mars 2021 ;
3. Information et consultation sur le recours à l'activité partielle ;
4. Information et consultation sur le projet d'accord de la prévention des effets de l'exposition à certains facteurs de risques ;
5. Information sur les négociations annuelles ;
6. Questions diverses ;

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion ordinaire du CSE en date du 14 décembre 2020;

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du 14 décembre 2020 a été dûment approuvé.

2. Information et consultation sur l'application des dispositions relatives à la prise de congés payés pour les salariés en activité partielle se prolongeant jusqu'au 7 mars;

Pour rappel, lors de la dernière réunion de CSE, la Direction proposait d'imposer la prise de congés payés en tenant compte du fait que chaque salarié conserve au minimum 20 jours de congés payés sur la période N-1 et pour ceux qui le souhaitent, pouvaient prendre des congés payés au-delà de ce seuil de 20 jours sur la période N-1 mais aussi prendre des congés payés sur la période N, dans la limite de 10 jours ouvrés.

Comité d'Entreprise de la SA GRAND CASINO DE CABOURG

Compte tenu du fait que le Casino n'est toujours pas ouvert à ce jour et qu'il n'y a pas de visibilité quant à la reprise de l'activité, le Casino souhaite continuer à bénéficier de cette aide dans la mesure où l'Etat l'a prolongé jusqu'au 7 mars 2021. Pour cela, le seuil de 20 jours appliqué sur le mois de janvier n'est plus d'actualité.

Pour les personnes n'ayant pas pris leurs 10 jours ouvrés de CP sur le mois de janvier, la différence entre les 10 jours et ce qui a été pris (ou non) en janvier leur sera donc retiré du solde des **congés N-1** sur la paye de février.

Exemple : ceux qui n'ont posés que 5 jours ouvrés (soit 6 ouvrables) par exemple et pour qui il leur reste un solde CP N-1, 5 jours ouvrés seront posés en février

Ceux qui ont déjà posés leur 10 jours ouvrés (12 jours ouvrables) ne sont donc pas concernés.

A l'unanimité, le CSE a rendu un avis favorable.

3. Information et consultation sur le recours à l'activité partielle ;

Le Casino de Cabourg a recours à l'activité partielle depuis la fermeture de l'établissement, soit depuis le samedi 24 octobre 2020 et continue d'en bénéficier à ce jour. L'entreprise a d'ailleurs fait la demande du versement de l'activité partielle dans le cadre de la prise de congés payés pour les salariés en activité partielle en janvier 2021 et en fera de nouveau la demande pour le mois de février 2021.

A l'unanimité, le CSE a rendu un avis favorable.

4. Information et consultation sur le projet d'accord de la prévention des effets de l'exposition à certains facteurs de risques ;

Suite aux échanges entre la direction et les membres du CSE, le projet d'accord sur la prévention des effets de l'exposition à certains facteurs de risques a été validé. Et l'accord est signé par l'ensemble des membres du CSE.

L'accord est conclu pour une durée déterminée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, afin de se donner un objectif sur plusieurs années. Il entre en vigueur, conformément aux dispositions légales, à compter du lendemain de son dépôt.

L'accord a été validé à l'unanimité. Il sera déposé sur la plateforme nationale (télé-accord) du ministre du travail et aux greffes.

5. Information sur les négociations annuelles ;

La direction rappelle que le CSE n'a pas de délégué syndical, ce qui signifie qu'il n'y a pas de Négociations Annuelles Obligatoires. Cependant, des négociations annuelles sont tout de même mises en place mais à ce jour, il n'est pas possible d'avancer sur ce sujet compte tenu du manque de visibilité dû la situation d'épidémie de Covid-19 ne permettant pas au Casino de Cabourg de rouvrir à ce jour et ce, depuis le 24 octobre 2020.

Une augmentation générale ne semble pas prévue pour 2021. Il faudra se pencher sur l'enveloppe de la prime à la performance ainsi que de la prime festival en fonction des résultats financiers lors de la réouverture.

Comité d'Entreprise de la SA GRAND CASINO DE CABOURG

6. Questions diverses :

L'appel d'offre pour la DSP du Casino de Cabourg est toujours en cours et se finalise le 1^{er} mars 2021. Des projets ont été étudiés. Le Groupe Partouche devrait se positionner.

La séance s'est terminée à 12h.

Fait à Cabourg, le 19 février 2021.

Ghislain JOB
Secrétaire du CSE

Job G